

L'an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-huit heures trente se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jacky GOY, Maire

Etaient présents :

Mme DIOP Céline, MM. LEMAIRE Olivier, MORISSE adjoints

Mmes BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, DUTKIEWICZ Laurence, LAMBOUX Marie-Hélène, QUEVILLY Emilie, SCHMIDT Stéphanie,

MM CHEVALIER Thierry, GERBON Marc, LEMOINE Yohann,

Absents : M. LEMONIER Hugues, LEMOINE-LOPEZ Alexandra,

Procuration de M. Lemonier à M. Morisse

Mme Lopez-Lemoine à M. Gerbon

Monsieur Marc Gerbon a été désigné comme secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

### **Finances Vote du compte administratif et compte de gestion commune 2020**

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur Lemaire Olivier :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 4 089.20 €

- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 94 233.80 €

Un résultat cumulé exercice 2020 de 98 323.00 €

	Résultat de clôture Exercice 2019	Résultat Exercice	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats	Résultat de clôture Exercice 2020
Fonctionnement	753 432.33	4 089.20	100 011.48	6 527.28	664 037.28
Investissement	-100 011.48	94 233.80			- 5 777.68
Total	653 420.85	98 323.00	100 011.48	6 627.28	658 259.65

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2020

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même Exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte le compte administratif 2020

ADOpte le compte de gestion 2020.

Même séance

#### **Affectation résultat commune**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports		
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-100 011.43	€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	653 420.85	€
Soldes d'exécution		
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	94 233.80	€
<b>Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	4 089.20	€
Restes à réaliser		
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :		
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0,00	€
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00	€
Besoin net de la section d'investissement		
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	5 777.68	€
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>		
	5 777.68	€
Ligne 002		
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	658 259.65	€

Même Séance

### Adhésion au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le SIEGE

#### Exposé des motifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.331-1 à L 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique,

Considérant qu'eu égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et d'autres acheteur publics concernés,

DELIBERE

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement, pour ce qui concerne :

- \* Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA
- \* Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA
- \* Les contrats relatifs aux installations d'éclairage public.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,

AUTORISE le maire à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Même séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.